



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 juillet 2024 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Mario Dionne
Jocelyn Bouchard
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Monsieur le conseiller : Pascal Poirier

Madame la greffière : Kate Kirouac

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 03.

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE

24-07-146

24-07-147



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-07-148

5. **DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et qu'ils se déclarent satisfaits du contenu;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024.

ADOPTÉE

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITRICE EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Jacques Fortin, présente à la population les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditrice externe pour l'année financière 2023.

M. Fortin précise que le *Rapport du maire sur la situation financière de 2023* a été diffusé, le 25 juin dernier, sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Chapais, ainsi que sur le babillard électronique situé à l'accueil de l'hôtel de ville. Une copie a aussi été affichée sur le babillard du bureau de poste.

Madame Nancy Toulza, conseillère, déclare son intérêt en lien avec le prochain point. Elle se retire de la séance, tout comme elle l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

8.2 **SOUTIEN DE LA VILLE DE CHAPAIS AU CAMPING OPÉMISKA**

CONSIDÉRANT QU'en avril dernier, le Conseil municipal confirmait son soutien au Camping Opémiska dans le cadre de leur projet de coopérative;

24-07-149



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le Camping Opémiska est devenu, au fil des années, un fleuron de l'industrie touristique de la région et que les retombées économiques sont importantes pour les commerçants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville croit en cette initiative et aux démarches effectuées par le comité afin d'assurer la pérennité de cet attrait touristique;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une part sociale et privilégiée d'un montant de 10 000 \$ au Camping Opémiska, avec un remboursement dans sa totalité dans 5 ans;

QUE le Conseil municipal autorise M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ce dossier;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 54-161-00-011 (compte à recevoir).

ADOPTÉE

M^{me} Toulza réintègre la séance.

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2024**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juin 2024 et s'élevant à **539 520,57 \$** soit acceptée telle que déposée;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes à payer et apparaissant dans la liste du mois de juin 2024 pour un montant de **235 931,69 \$**.

ADOPTÉE

11.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE GROUPE UNGAVA**

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier, un contrat a été octroyé à l'entreprise *Groupe Ungava* par la résolution 24-05-114, pour procéder au concassage et à la disposition des matériaux accumulés sur le site de brique, béton et asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le concassage et la disposition des matériaux ont été réalisés du 3 au 12 juin 2024, et ce, conformément aux normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

24-07-150

24-07-151



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture à la fin des travaux pour un montant totalisant 13 225 \$ (57,5 h à 230 \$ / h), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement de la facture 21492 à Groupe Ungava pour un montant de 13 225 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-459.

ADOPTÉE

12.

GREFFE

12.1

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 18-12-399

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2018 par la résolution 18-12-399, la Ville de Chapais adoptait le *Règlement 18-494 concernant un crédit de taxes à la rénovation et à la construction résidentielle et commerciale*;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse budgétaire, la trésorière recommande d'abroger cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 18-12-399 ayant pour effet d'annuler le *Règlement 18-494*.

ADOPTÉE

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 2024-002 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – BOREA DÉCOUVERTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 15 avril 2021, le *Règlement 21-524 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

CONSIDÉRANT QU'en janvier dernier, *BoreA DécouVERTE* a soumis à la Ville de Chapais une demande d'autorisation de réaliser un projet particulier pour l'adresse 142, rue de la Cogénération, consistant à l'implantation d'un économusée;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'économusée par *BoreA DécouVERTE* est un projet à portée communautaire qui favorisera le développement touristique ayant un impact plus large en permettant aussi aux autres entreprises de la région de bénéficier de ces activités, tout en favorisant l'adoption de bonnes pratiques environnementales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 14 mai 2024 et que celui-ci en a fait une recommandation favorable;

24-07-152

24-07-153



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site Internet de la Ville de Chapais le 20 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 16 juillet 2024 à 19 h et qu'aucun opposant ne s'est manifesté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de résolution ayant pour objet d'accorder la demande d'autorisation pour le PPCMOI 2024-002 à *BoreA DécouVERTE* en vue d'aménager un économusée au 142, rue de la Cogénération à Chapais;

QUE ce second projet de résolution soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter, notamment les personnes visées par la zone industrielle (53-I) ou l'une des zones contiguës, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'un avis public soit publié à cet effet.

ADOPTÉE

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15. SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 EMBAUCHE – POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dylan Jacob a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'embauche de monsieur Dylan Jacob à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, et ce, à partir du 19 juin 2024.

ADOPTÉE

16.2 EMBAUCHES – POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Guillaume Martel, Alex Landry et Steeven Landry ont déposé leur candidature;

24-07-154

24-07-155



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin, pour chacune de ces candidatures;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner l'embauche de monsieur Guillaume Martel à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, et ce, à partir du 19 juin 2024;

D'entériner l'embauche de messieurs Alex Landry et Steeven Landry à titre de pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, et ce, à partir du 25 juin 2024.

ADOPTÉE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE LA VILLE DE CHAPAIS POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE CHAPAIS LIGNE VERTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation, en septembre 2012, du service de transport collectif *Chapais Ligne Verte*;

CONSIDÉRANT QUE *Chapais Ligne Verte* répond à une demande grandissante des citoyens depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire maintenir et bonifier les services de proximité à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du ministère des Transports pour *Chapais Ligne Verte* s'établit au double de la participation financière du milieu, assumée notamment par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juillet 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le versement de la contribution annuelle pour les frais de fonctionnement à *Chapais Ligne Verte*, pour un montant de 10 000 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget de fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-370-00-493.

ADOPTÉE

17.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-04-088

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-04-088, le Conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre du projet d'exposition extérieure;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution confirmait l'engagement financier de la Ville de Chapais pour un montant de 36 826 \$ pour la réalisation du projet;

24-07-156

24-07-157



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'apport financier de la Ville doit être augmenté à 49 229 \$;

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, le Conseil municipal autorise une augmentation de l'apport financier de la Ville de Chapais de 12 403 \$, portant donc à 49 229 \$ la participation financière de la municipalité dans le cadre du projet d'exposition extérieure.

ADOPTÉE

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Caroline Belleau-Poirier invite la population à assister au spectacle d'humour le samedi 27 juillet à 20 h sur le stationnement du centre sportif.

Mario Dionne souhaite de bonnes vacances à tous.

Jocelyn Bouchard invite également la population à participer à Chapais en Fête le samedi 17 août et à consulter la page Facebook de la Ville pour connaître les détails de la programmation.

Nancy Toulza informe les citoyens d'un mini marché aux puces organisé sur le stationnement du centre sportif, le vendredi 26 juillet de 13 h à 16 h.

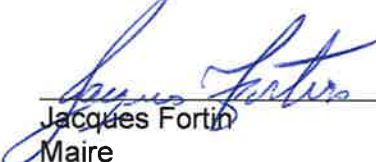
Daniel Forgues souhaite également de bonnes vacances à tous.


Jacques Fortin félicite toute l'équipe du Festival du doré Baie-James ainsi que les bénévoles pour cette 22^e édition qui a été, une fois de plus, un grand succès.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 25.


Jacques Fortin
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante

24-07-158